

## PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

### EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, à quatorze heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du seize mars deux mille dix-huit s'est réuni en session ordinaire à Cuges-les-Pins sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Membres en exercice : 38

Membres présents: 23

Pouvoirs : 9

#### **Objet : Budget Primitif 2018**

#### **Délibération N°170 - 2018**

**Secrétaire de séance :** Ariane BOSSEZ

*Présents(es) 23 délégués (voir copie de la feuille de présence jointe) :*

*Bernadette MOUREN*

*Dominique BLANC*

*Joseph FABRIS*

*Roger ANOT*

*Alain DARMUZEY*

*Pierre-Olivier CHARRIER*

*Mouloud BELAÏDI*

*Simone CALLAMAND*

*Suzanne ARNAUD*

*Michel DESJARDINS*

*Ariane BOSSEZ*

*Marc LAURIOL*

*Blandine MONIER*

*Jean PAPERÀ*

*Andrée SAMAT*

*Claude SERIEYS*

*Jocelyne LAVALEIX*

*Patricia SAEZ*

*Robert DELEDDA*

*Patrick BLANC*

*Jacqueline BOUYAC*

*Michel GROS*

*Claude FABRE*

*Pouvoirs :*

*Monsieur Jacques PAUL, Maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à Monsieur Alain DARMUZEY, délégué de la commune de Mazaugues,*

*Monsieur Georges FERRERO, Maire et délégué de la commune du Beausset, a donné pouvoir à Madame Blandine MONNIER, Maire et déléguée de la commune d'Evenos,*

*Madame Hélène AUDIFFREN, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Madame Jocelyne LAVALEIX, déléguée de la commune de Pourrières,*

*Monsieur Christian OLLIVIER, délégué de la commune de Roquevaire, a donné pouvoir à Madame Bernadette MOUREN, déléguée de la commune d'Auriol,*

*Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,*

*Monsieur André BREMOND, délégué de la commune de Tourves, a donné pouvoir à Madame Ariane BOSSEZ, déléguée de la commune de Néoules,*

Monsieur Jean-Michel CONSTANS, délégué de la communauté d'agglomération Sainte-Baume Verte, a donné pouvoir à Madame Suzanne ARNAUD, déléguée de la communauté d'agglomération Sainte-Baume Verte, Sud Sainte-Baume,

Envoyé en préfecture le 04/05/2018 à 18:00  
Reçu en préfecture le 04/05/2018 à 18:00  
Affiché le  
ID : 083-200031623-20180329-BP2018-DE

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Excusés(es), absents(es) :** Madame Monique CHAMLA, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Roland GIBERTI, Madame Danièle GARCIA, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Bruno GENZANA.

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret 2017-16 du 20 décembre 2017 classant le PNR de la Sainte-Baume,

VU l'arrêté préfectoral du Var du 29 janvier 2019 portant transformation du Syndicat mixte de Préfiguration du PNR de la Sainte-Baume en Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Sainte-Baume,

VU les statuts du PNR de la Sainte-Baume,

Considérant le projet de budget primitif **2018** détaillé proposé par le Président aux membres du Comité Syndical sur la base des montants globaux suivants :

## SECTION FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chap.	Libellé	RAR	Propositions	Total
11	Charges à caractère Général		169 739,00	169 739,00
11	Capacité de trésorerie		352 921,90	352 921,90
11	Actions		527 714,00	527 714,00
12	Charges de personnel		637 690,00	637 690,00
65	Autres charges		84 195,52	84 195,52
42	Dotations amortissements		28 905,44	28 905,44
	<b>TOTAL</b>		<b>1 801 165,86</b>	<b>1 801 165,86</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 801 165,86</b>
---------------------------	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap.	Libellé	RAR	Propositions	Total
74	Participations financières		1 021 500,00	1 021 500,00
74	Subventions spécifiques		407 214,00	407 214,00
74	Soldes et subventions à recevoir		109 000,00	109 000,00
777	Quote-part investissement		1 866,67	1 866,67
	<b>TOTAL</b>		<b>1 539 580,67</b>	<b>1 539 580,67</b>

<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>261 585,19</b>
-------------------------	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 801 165,86</b>
---------------------------	---------------------

## SECTION INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 04/05/2018

Reçu en préfecture le 04/05/2018

Affiché le



ID : 083-200031623-20180329-BP2018-DE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

chap.	Libellé	RAR	Propositions	Total
13	Reprise subvention		1 866,67	1 866,67
20	Logiciels		28 000,00	28 000,00
21	Immobilisations		127 510,77	127 510,77
<i>D 001 - Solde reporté</i>			8 804,48	8 804,48
TOTAL			166 181,92	166 181,92

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>166 181,92</b>
---------------------------	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

chap.	Libellé	RAR	Propositions	Total
13	Subvention spécifique	50 000,00	78 472,00	128 472,00
40	Transfert amortissement		28 905,44	28 905,44
1068	<i>Excédents de fonct. capitalisé</i>		8 804,48	8 804,48
TOTAL			116 181,92	<b>166 181,92</b>

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>166 181,92</b>
---------------------------	-------------------

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif **2018**
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux statuts du syndicat mixte

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits



Le Président  
Michel GROS